



Assemblée générale

Distr. générale
29 novembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 23 de l'ordre du jour

Groupes de pays en situation particulière

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteur : M. Paul Losoko Efambe **Empole** (République démocratique du Congo)

1. À sa 2^e séance plénière, le 17 septembre 2010, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-cinquième session le point intitulé :

« **Groupes de pays en situation particulière :**

a) Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;

b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur la question à ses 13^e et 14^e séances, le 18 octobre 2010. On en trouvera un résumé dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/65/SR.13 et 14). Elle a également tenu un débat général de sa 2^e à sa 6^e séance, du 4 au 6 octobre (voir A/C.2/65/SR.2 à 6). Il est rendu compte de la suite de l'examen de cette question dans les additifs au présent rapport.

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

* Le rapport de la Commission sur cette question est publié en trois parties sous la cote A/65/439 et Add.1 et 2.



Point 23

Groupes de pays en situation particulière

Lettre datée du 29 septembre 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/65/486)

Point 23 a)

Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (A/65/80-E/2010/77)

Point 23 b)

Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit

Rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit (A/65/215)

4. À la 13^e séance, le 20 octobre, le Secrétaire général adjoint, Conseiller spécial pour l'Afrique et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a fait des déclarations liminaires [au titre des alinéas a) et b)] (voir A/C.2/65/SR.13).
